



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 FEVRIER 2026

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **34**
- représentés : **6**
TOTAL **40**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 février à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M- Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe - - - M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSCHEIM/BR. :</i> - M. Laurent JUSCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire - M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire - <i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Bruno EYDER
Mme Marie-Reine FISCHER
Mme Marie-Mad. IANTZEN
Mme Solène HOEHN
M. Jean-Michel WEBER
M. Marc DECKERT
ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
ayant donné procuration à M. Laurent JUSCZAK
ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
ayant donné procuration à M. Laurent FURST
ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH
M. Fabien SCHMITT, Adjoint de DACHSTEIN

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260205-DE-26-07-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

N° 26-07

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'état des emplois permanents 2025 annexé au Budget Primitif de l'Exercice 2025 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 ;

VU le décret N° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

CONSIDERANT que l'agent, en charge de la mutualisation et des marchés publics au sein de nos services, actuellement sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, vient de réussir le concours de rédacteur territorial ;

CONSIDERANT que les missions de l'intéressée correspondent, d'ores et déjà, à un grade de rédacteur territorial, étant en outre précisé que la délibération initiale N° 21-77 du 7 octobre 2021 prévoyait que l'emploi en question était susceptible d'être pourvu par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs territoriaux ;

CONSIDERANT en outre que l'agent concerné donne entière satisfaction ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
décide

de créer, au tableau des effectifs, un emploi permanent relevant du grade de rédacteur territorial, à raison de 35 heures de service hebdomadaire,

modifie

corrélativement l'état des emplois permanents de la Communauté de Communes,

précise

que la rémunération et le déroulement de carrière de cet agent seront fixés par la règlementation pour le cadre d'emploi concerné et que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2026,

autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document permettant de pourvoir le poste ainsi créé.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER



Le Président,

Laurent FURST

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260205-DE-26-07-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 février 2026
- publication sur le site internet le : 06 février 2026

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260205-DE-26-07-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026